

en faveur que les ministres nous fournissent des renseignements complets, mais je me rends compte que ceux que le ministre nous a communiqués publiquement cet après-midi (je ne m'oppose pas à ce qu'on nous donne des informations car je veux être renseigné), ne sont pas de ceux qu'on devrait rendre publics. Le ministre de la Défense nationale a dit cet après-midi que le nombre de soldats faisant partie de l'armée territoriale du Canada était de 15,000, si j'ai bien compris; or c'est là un renseignement qui peut être fort utile à l'ennemi. Je suis le dernier à refuser de communiquer des renseignements aux journaux, pourvu qu'ils soient moins dangereux que ceux qu'on vient de nous donner, et que l'ennemi ne puisse s'en servir contre nous.

Je veux être bien compris. Comme l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green), je désire des renseignements complets; mais je le répète, de tels renseignements devraient nous être communiqués à huis clos, en l'absence de tout étranger dans la tribune. Ils devraient être donnés pour la gouverne des honorables députés qui ont le droit de connaître la politique du gouvernement. Je ne veux pas dire par là que le ministre devrait refuser tout renseignement qui se rapporte à la conduite de la guerre, à nos armées territoriales, à nos armées d'outre-mer, à nos munitions et ainsi de suite. Je dis qu'on publie des choses qui ne devraient pas paraître dans les journaux. Je n'accuse pas les chroniqueurs parlementaires ni les propriétaires de ces journaux. Ils publient ce qu'on leur apporte, et ils font bien d'imprimer ce qui est donné publiquement. Mais étant donné les temps difficiles que nous traversons, il importe que nous nous réunissions sans aucun parti pris afin d'obtenir tous les renseignements possibles et que nous les gardions pour nous-mêmes, nous contentant d'offrir au ministre de la Défense nationale les propositions que nous jugeons utiles.

Voici en quoi je diffère d'avis avec l'honorable député de Vancouver-Sud. Il est corps et âme pour la défense de la Colombie-Britannique et, je n'ai rien à redire à cela. Je sais qu'il a les idées assez larges pour reconnaître que les honorables députés de certaines autres régions du Canada tiennent à ce que leurs régions soient aussi bien défendues que la Colombie-Britannique.

M. GREEN: Assurément.

M. POULIOT: Je le savais. Mais voici où nous cessons de nous entendre. Il a exprimé l'opinion, il y a quelque temps, que nous envoyions des troupes en Australie en témoignage d'amitié. Nous avons toute l'admiration possible pour le valeureux peuple australien, mais d'où viennent ses ennuis? Pour

quoi son gouvernement a-t-il demandé aux Etats-Unis de lui envoyer des hommes? Parce que les Anzacs étaient partout ailleurs que dans leur pays. Voilà pourquoi ils ont dû appeler les Etats-Unis à la rescousse; et comme l'honorable député de Vancouver-Sud se plaint que la défense de sa grande province n'est pas ce qu'elle devrait être, raison de plus pour ne pas envoyer à l'heure actuelle ce gage d'amitié en Australie.

J'ai une deuxième objection à formuler. Etant donné la réponse donnée par les Canadiens à la consultation plébiscitaire, il conviendrait, d'après lui, de modifier l'article 3 de la loi sur la mobilisation de manière à envoyer nos soldats partout où on pourrait avoir besoin d'eux. Je ne m'accorde pas du tout avec lui sur ce point. Je ne m'opposerais pas au service outre-mer si nous avions tous les hommes voulus pour assurer d'abord notre défense territoriale. Nous pourrions envoyer le surplus à l'étranger. Mais en répondant oui au plébiscite, on n'a pas tellement voulu voter pour la conscription en vue du service outre-mer, ainsi que le veulent certains honorables députés. Voici pourquoi. J'ai causé avec plusieurs honorables députés de langue anglaise que je tiens en haute estime, comme tous mes honorables collègues d'ailleurs, et ils m'ont dit qu'ils étaient fermement opposés à la conscription, tout comme leurs électeurs, et qu'ils ont voté affirmativement parce qu'on leur avait dit que c'était la seule façon de ne pas avoir la conscription.

L'hon. M. HANSON: Qui leur a dit cela?

M. POULIOT: J'en mentionnerai un, le sénateur Gouin, qui l'a déclaré à la radio alors qu'il était présenté par l'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-George (M. Claxton). Il a déclaré: Si vous répondez "oui" au plébiscite, le résultat sera d'écarter la conscription et cela est rapporté en dernière page du journal *Le Canada*. Je ne suis pas de son avis sur ce point, mais cela a été déclaré à la radio, et le sénateur a été présenté par un honorable député fédéral qui était très fermement en faveur de l'affirmative. Voilà des choses qu'il importe de faire connaître au pays.

L'hon. M. HANSON: Le sénateur a présenté le député?

M. POULIOT: Non, le député présentait le sénateur à la radio, et c'est la teneur de la manchette du *Canada*. J'ai d'autres citations du même genre qui sont bien connues de tous les honorables députés de langue française qui lisent *Le Canada*. Le conseil que j'ai donné au Gouvernement comporte un double aspect.

D'abord, améliorer nos artères de communication au pays, de manière à faciliter le